



Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

Cinquante-septième session

Genève, 30 novembre-8 décembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire révisé de la cinquante-septième session*, **, ***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 30 novembre 2020 à 10 heures
et s'achèvera le 8 décembre 2020

Note du secrétariat : *En raison des risques liés à la propagation de la COVID-19 et des mesures visant à l'endiguer mises en œuvre dans le monde entier, notamment les restrictions de voyage et le confinement, la cinquante-septième session du Sous-Comité, initialement prévue en juin et juillet, a été reportée à novembre et décembre aux dates initialement prévues pour la cinquante-huitième session (30 novembre-8 décembre).*

À moins qu'ils ne soient retirés par leurs auteurs, tous les documents initialement soumis pour examen en juin et juillet, à savoir les documents officiels ST/SG/AC.10/C.3/2020/1 à ST/SG/AC.10/C.3/2020/58 et les documents informels connexes, seront automatiquement inscrits à l'ordre du jour de la session de novembre/décembre. Suite aux débats informels en ligne qui se sont tenus en juin et juillet, certaines propositions devront peut-être faire l'objet de modifications pour tenir compte des observations reçues. Les auteurs sont invités à soumettre les propositions révisées sous la forme d'un additif (Add.1) au document original. L'additif ne devrait pas reproduire le contenu du document original, mais se limiter à présenter quelques informations générales sur la raison d'être des changements proposés,

* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/113/Rev.1/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 4 septembre 2020.

** Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc3/c3age.html>). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations).

*** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=f7S_m9. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 72106). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.



ainsi que la proposition modifiée. Les modifications apportées à la proposition originale devraient être indiquées.

Lorsqu'une révision complète du document original est nécessaire, les auteurs sont invités à soumettre une version révisée récapitulative du document original (Rev.1), ainsi qu'une copie annotée (marked-up) mettant en évidence toutes les modifications apportées à l'original.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recommandations du Sous-Comité formulées à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions et questions en suspens :
 - a) Examen des projets d'amendements déjà adoptés durant la période biennale;
 - b) Explosifs et questions connexes :
 - i) Examen des épreuves de la série 6 ;
 - ii) Amélioration des épreuves de la série 8 ;
 - iii) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères ;
 - iv) Détonateurs normalisés « UN » ;
 - v) Révision des instructions d'emballage relatives aux explosifs ;
 - vi) Application des dispositions relatives à la sûreté aux explosifs relevant de rubriques n.s.a ;
 - vii) Épreuve N.1 pour les matières solides facilement inflammables ;
 - viii) Révision du chapitre 2.1 du SGH ;
 - ix) Échantillons énergétiques ;
 - x) Questions liées à la définition des explosifs ;
 - xi) Examen des prescriptions en matière d'emballage et de transport pour les ENA ;
 - xii) Autres questions.

Il est prévu qu'après un examen préliminaire en plénière, la plupart des questions relatives au point b) ci-dessus soient confiées au Groupe de travail des explosifs, qui se réunira en parallèle. À sa cinquantième session, le Sous-Comité a considéré que la participation d'experts représentant des secteurs autres que le transport aux travaux du Groupe de travail des explosifs était très souhaitable et a exprimé le souhait que davantage d'experts d'autres secteurs participent à ses sessions¹.

3. Inscription, classement et emballage.
4. Systèmes de stockage de l'électricité :
 - a) Épreuves pour les batteries au lithium ;
 - b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger ;
 - c) Dispositions relatives au transport ;
 - d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses ;
 - e) Batteries au sodium-ion ;
 - f) Autres questions.
5. Transport de gaz :
 - a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non ONU ;

¹ Voir ST/SG/AC.10/C.3/100, par. 91.

- b) Autres questions.
6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses :
 - a) Marquage et étiquetage ;
 - b) Emballages ;
 - c) Citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres ;
 - d) Citernes mobiles (autres que les citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres) ;
 - e) Autres propositions diverses.
7. Harmonisation générale des règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
9. Principes directeurs du Règlement type.
10. Nouvelles propositions².
11. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) :

Afin de favoriser la participation des représentants du Sous-Comité SGH intéressés, le Sous-Comité TMD examinera toutes les questions relatives au SGH le lundi 7 décembre. Les représentants du Sous-Comité SGH qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invités à s'inscrire à la session du Sous-Comité TMD³.

Les questions abordées seront les suivantes :

 - a) Révision du chapitre 2.1 ;
 - b) Précision du paragraphe 2.9.3.4.3.4 du Règlement type et du paragraphe 4.1.3.3.4 du SGH ;
 - c) Épreuves relatives aux matières comburantes ;
 - d) Produits chimiques sous pression ;
 - e) Mise à jour des références aux directives de l'OCDE ;
 - f) Classification simultanée des dangers physiques et ordre de prépondérance des dangers ;
 - g) Autres questions.
12. Programme de travail pour la période biennale 2021-2022.
13. Projet de résolution 2021/... du Conseil économique et social.
14. Élection du Bureau pour la période biennale 2021-2022.
15. Questions diverses.
16. Adoption du rapport.

² Documents traitant de questions qui n'ont pas encore été examinées par le Sous-Comité au cours de la période biennale 2019-2020.

³ https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=f7S_m9.